

**AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

**SUR LES DOCUMENTS PRÉPARÉS
PAR LA COMMISSION
« ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »**

INTITULÉS

**« APPEL CCEE-CESER - POUR REDONNER SA PLACE A L'ÉDUCATION
POPULAIRE »**

ET

« ARGUMENTAIRE GROUPE ÉDUCATION POPULAIRE CCEE-CESER »

***Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés du Bureau
(par délégation de l'Assemblée plénière du 17 juillet 2012), le 4 septembre 2014***

**« AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES, ET DES RELATIONS INTERNATIONALES » ET
« AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ, ET ÉGALITÉ DES CHANCES »**

Les Commissions adhèrent à l'appel en faveur de l'Éducation populaire proposé par la Commission « Éducation et Formation professionnelle », en association avec la commission compétente du CCEE.

Elles soulignent que les associations et notamment celles qui œuvrent dans le domaine de l'Éducation populaire jouent un rôle important dans la situation socialement dégradée que connaît la Réunion. Et cela, malgré leurs moyens limités, leurs propres faiblesses et surtout la trop grande dépendance financière vis-à-vis des Collectivités qui les caractérise. Sur le champ de l'Éducation populaire, elles représentent bien souvent le dernier recours pour ceux ou celles en situation de rupture ou d'exclusion sociale. De ce fait, elles contribuent à une certaine cohésion sociale.

Cependant, elles regrettent qu'une définition de l'Éducation populaire ne figure pas en préambule des documents présentés et que l'accent ait été mis essentiellement sur l'aspect économique des associations.

Par ailleurs, elles observent qu'il faudrait une terminologie davantage centrée sur l'objectif du manifeste pour éviter des débats préjudiciables à la pensée qui sous-tend l'appel lancé. Ainsi, notamment, l'emploi indifférencié des vocables « Mouvement associatif » et « Éducation populaire » introduit une ambiguïté, voire une certaine confusion.

**« DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » ET
« AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »**

Les Commissions rappellent que l'Éducation populaire pendant la période d'industrialisation des 19^{ème} et 20^{ème} siècles a apporté une réponse sociétale aux besoins de formation et d'éducation d'une partie de la population. Toutefois, elles soulignent que les évolutions sociales, économiques et politiques de notre temps ont conduit à un glissement d'une gestion institutionnelle vers une gestion locale et politique de l'Éducation populaire et les risques qui en sont inhérents.

Dans un contexte déstructuré et individualisé, les Commissions affirment l'intérêt et l'importance de l'Éducation populaire mais s'interrogent quant aux objectifs qu'elle doit poursuivre aujourd'hui et à la nature de son support (tissu associatif). Elles rappellent que le mouvement associatif pour l'Éducation populaire ne se limite pas à quelques importantes associations et tiennent à souligner l'engagement de nombreuses petites structures qui bien souvent fonctionnent grâce au bénévolat.

Les Commissions rappellent enfin que, face à des besoins nouveaux et un environnement spécifique, il appartient à l'Éducation populaire de redéfinir et/ou consolider ses missions, ses objectifs et moyens, ... afin de rester l'École de la vie.

APPEL CCEE- CESER

Pour redonner sa place à l'Éducation populaire

Les programmes européens, depuis 2008, ciblent l'inclusion sociale des populations en difficulté.

Le gouvernement français a arrêté, en 2013, le *Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale* destiné à sortir un grand nombre de nos concitoyens de la précarité. De plus, la charte d'engagements réciproques entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales a été signée le 14 février 2014.

Dans ces textes, la place de l'Éducation populaire est centrale et renforcée.

Or à la Réunion, des associations d'Éducation populaire continuent à disparaître en silence, hier l'ARCA et l'APR, aujourd'hui les Francas et la FEDAR.

Pourtant, en 2012, le CCEE a organisé un colloque sur l'Éducation populaire qui a abouti à « la déclaration de Saint-André » et en 2013, le CRAJEP a alerté solennellement et publiquement les décideurs.

« Kabri i manz salad »

La précarisation du tissu associatif de l'Éducation populaire s'accroît d'année en année. Des piliers de l'Éducation Populaire n'ont pu résister aux difficultés financières rencontrées. En effet, la logique qui prévaut est celle des marchés, alors que le recours aux appels d'offre et à la mise en concurrence est une négation du sens même du fait associatif. Nous devons agir d'urgence pour que cesse cette situation. La loi permet aux collectivités territoriales de maintenir un régime de subventions aux associations. D'autres solutions sont peut-être possibles. Ensemble, nous devons les trouver !

« In min i lav lot »

Le partenariat entre les collectivités territoriales et le mouvement associatif est essentiel. Le monde associatif joue le rôle d'alerte et de relais des situations sociales pour lesquelles des innovations sont à expérimenter. La puissance publique, elle, définit et garantit les politiques globales. Une coopération étroite entre les deux acteurs est donc indispensable. Pour l'avenir de notre territoire et de sa population elle doit être une réussite et pour cela, mutuellement, ils doivent se traiter comme de vrais partenaires !

« Fo pa kont si baton son papa pou désot la riviér »

La prévention est le soutien indispensable aux interventions d'urgence sociale pour, à terme, les diminuer. L'individualisation systématique des aides publiques renforce l'isolement et la fragilisation sociale, alors que les prises en charge collective revitalisent le lien social et favorisent la fraternité. C'est la finalité de l'Éducation Populaire de responsabiliser chacun vis-à-vis des autres.

**Elus et décideurs, nous nous tenons à votre disposition
pour envisager l'avenir local de l'Éducation populaire
et construire ensemble la Réunion de demain.**

Groupe Éducation populaire CCEE–CESER

Préambule

Nous, acteurs de la société civile, à travers nos deux instances que sont le CCEE et le CESER, avons décidé d'unir nos voix pour interpeller solennellement les responsables politiques sur la gravité des conséquences résultant de la quasi-disparition de l'Éducation populaire dans les politiques publiques.

La liquidation ces dernières années, dans l'indifférence générale, d'associations historiques comme l'ARCA, l'APR, les FRANCAS et de grandes fédérations telle que la FEDAR, en sont les signes les plus spectaculaires !

Or, l'enjeu est d'importance ! Il n'est rien moins que sociétal, avec des conséquences économiques et sociales lourdes !

Un enjeu sociétal essentiel

La situation préoccupante que nous vivons depuis le premier choc pétrolier de 1974, et qui s'est aggravée avec la crise financière des subprimes en 2008, ne relève pas des problèmes classiques que de simples mesures économiques et sociales suffiraient à effacer.

En effet, le monde a connu en ce dernier demi-siècle plus de progrès scientifiques et technologiques que depuis le début de la révolution industrielle ! La mondialisation économique et informationnelle qui a suivi a entraîné dans la foulée de grandes mutations culturelles qui ont profondément bouleversé la société, tant au niveau des mentalités que des modes de vie, brouillant les repères et déstructurant psychiquement les moins armés. Nous sommes entrés indéniablement dans l'ère de la complexité et c'est à une crise de civilisation que nous sommes aujourd'hui confrontés.

L'effilochement du tissu social avec la montée de l'individualisme, le relâchement des solidarités traditionnelles et le rétrécissement de la cellule familiale, la constance d'un chômage endémique avec ses drames humains, l'explosion des actes d'incivisme et d'incivilité, le rejet du politique et des institutions démocratiques ainsi que la perte de confiance dans un destin collectif notamment en sont les révélateurs les plus visibles.

Or, si la civilisation est bien l'ensemble des savoirs, pratiques et conceptions du monde que chaque génération reçoit de la précédente en héritage, celle-ci ne peut plus être conservée telle quelle ! La vision du monde de la nouvelle génération n'a plus rien à voir avec celle qui prévalait précédemment ! Un changement de paradigme est indispensable !

Pour autant, si les savoirs et les savoir-faire ne sont plus les mêmes, les valeurs humaines fondamentales de savoir-vivre et de savoir-être sur lesquelles repose toute société humaine n'ont pas changé ! Elles sont à l'œuvre depuis les origines ! Plus que jamais elles doivent être transmises ! Non seulement parce qu'elles rendent possible la vie collective mais aussi parce qu'elles permettent l'épanouissement de chacun en fonction de ses aptitudes et appétences. Elles sont à la base de tout projet de société humaniste.

A l'heure où les espaces de socialisation habituels disparaissent les uns après les autres, les mouvements d'Éducation populaire constituent les derniers remparts contre l'implosion de la société sous les forces d'émiettement individualiste. Car leur cœur de métier est

l'apprentissage du vivre-ensemble. En créant des communautés de vie ou d'action autour de projets partagés, ils œuvrent à la cohésion sociale sur la base du respect, de la solidarité et de la responsabilité. Ils sont en ce sens de véritables écoles de la citoyenneté !

Le Colloque du CCEE de La Réunion en 2012, *L'Éducation populaire : pour une démocratie citoyenne et solidaire*, s'est justement employé à rappeler le rôle incontournable de l'Éducation populaire dans nos démocraties modernes. Conscients de l'urgence d'attirer toute l'attention des institutions et des décideurs sur ce rôle, les participants au Colloque ont tenu à rédiger au moment des conclusions une déclaration, dite La déclaration de Saint-André, destinée à exprimer en moins d'une page la vocation de l'Éducation populaire, à toute époque, d'être « un creuset de la citoyenneté et de la démocratie » :

Elle apprend, tout au long de la vie, à lire et à comprendre la réalité du monde, à écrire et à favoriser le vivre-ensemble, à compter les uns sur les autres et à unir les hommes dans un destin partagé, en dehors de tout obscurantisme.

Elle permet de conserver les acquis scolaires tout en axant l'action sur la préparation des Français à jouer, sur la base de valeurs fondamentales et intemporelles, leur rôle de citoyens dans la République.

L'Éducation populaire est à la fois tolérante, laïque, révolutionnaire et pacifiste. Son objet est de contribuer à l'édification d'une société émancipée, humaniste et solidaire, en rupture avec la marchandisation du monde.

Ce n'est pas courant que l'ensemble des participants à un Colloque se déterminent pour rédiger une déclaration finale qui ait la prétention d'interpeller directement les responsables institutionnels et politiques. C'est une procédure d'alerte dans une situation d'urgence. Or, rien n'a vraiment bougé depuis octobre 2012, sinon l'enregistrement de nouvelles disparitions... Et si celles-ci nous renvoyaient non pas à notre léthargie, mais plus existentiellement à la « tétanie » que provoque le contexte général dans lequel notre société se débat ? Serions-nous pour autant acculés à avouer notre incapacité ? « Pas capable, lé mort sans essayer », dit le proverbe créole ! Et justement, il y a bien des secteurs où nous ne pouvons pas être pris à défaut, d'une part de notre capacité d'essayer, et d'autre part et surtout, de l'excellence à laquelle nous sommes arrivés... Osons le dire !

L'Éducation populaire : une structuration à renforcer

Notre fierté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'île, est souvent liée à l'excellence des résultats obtenus dans des disciplines sportives par de nombreux Réunionnais. Ce constat n'est en aucune façon dû au hasard. Le haut niveau atteint par des sportifs originaires de La Réunion est le « retour sur investissement » d'un long travail de structuration des ligues et d'accompagnement de la jeunesse dès le plus jeune âge. À cette école de la vie, la performance n'est pas le seul objectif, loin s'en faut. C'est tout un état d'esprit qui marque profondément les comportements sociaux des personnes qui pratiquent le sport et de tous ceux qui gravitent dans leur environnement.

À ce titre, l'activité sportive encadrée et accompagnée émerge tout à fait à l'Éducation populaire. Le sport illustre ainsi le caractère transversal de l'Éducation populaire dont la dynamique est présente de fait dans un grand nombre de secteurs d'activité.

Pour rappel, la structuration du sport à la Réunion s'est totalement intégrée dans celle plus globale du sport au niveau national, à savoir :

- Un Ministère de la jeunesse et des sports, un Comité national olympique et sportif, une Fédération nationale des offices municipaux des sports, des fédérations sportives ;
- au niveau régional : une Direction régionale de la jeunesse et sport et de la cohésion sociale, un Comité régional olympique et sportif, un Comité régional des offices municipaux des sports, les ligues et comités sportifs, les services des sports de la région et du département ;
- et pour ce qui est du local, se distinguent des associations sportives que sont les clubs, des offices municipaux des sports et des services municipaux des sports.

Et c'est bien de cette structuration que l'Éducation populaire pourrait s'inspirer.

La conscience de la nécessité d'une structuration du secteur de l'Éducation populaire est bien présente à la Réunion. Mais les moyens de son organisation ne sont certainement pas à la hauteur des enjeux.

Des coordinations existent déjà (JPA, CRAJEP). Certaines associations, fédérations ou coordinations sont aussi membres de la CRESS (AREP, Ligue de l'enseignement, CEMEA, CRAJEP).

La « **Charte d'engagements réciproques entre l'État, le Mouvement associatif et les Collectivités territoriales** » du 14 février 2014 est quasiment une invitation faite aux associations à organiser des regroupements associatifs (art. 3-10, 4- 3, 6-7) pour répondre aux besoins des politiques (ou de gestion) d'emplois (art. 3-4, 6-3), de participation à la vie démocratique (art. 3-4, 6-3) et d'investissement dans les politiques de territoire (3-9).

De plus, la structuration devrait permettre de développer un espace de concertation transversale, aide précieuse au service de la réflexion des élus communaux, intercommunaux, départementaux et régionaux sur l'ensemble des questions de l'Éducation populaire.

Dans cet espace, les réflexions et propositions relatives à l'Éducation populaire seraient discutées.

Il permettrait :

- De faire l'interface entre les pouvoirs publics et le monde associatif ;
- De développer la vie associative à la Réunion et de promouvoir les formes fédératives ;
- De structurer la parole de la vie associative à l'échelle du territoire ;
- De connecter les acteurs de la vie associative régionale.

Cet espace de concertation transversale devra prévoir un observatoire intégrant un dispositif d'évaluation.

Des mesures urgentes pour un mieux-être des Réunionnais

Le focus précédent sur le grand dynamisme du secteur sportif à La Réunion rappelle clairement que, quel que soit son champ d'application, la transversalité qui fait la force de l'Éducation populaire est repérable par des marqueurs bien définis. Leur analyse dans une société donnée, révèle plus ou moins la bonne santé de cette société. Cette analyse appliquée à notre société réunionnaise donne des résultats plus qu'alarmants. Bien des marqueurs se trouvent en effet en zone rouge !

Le premier de ces marqueurs est celui de la « prévention ». Aucune politique ne peut se prévaloir de l'Éducation populaire si elle ne donne pas la priorité à la prévention sur le curatif ! Si un jeune exposé dès son plus jeune âge à des déviances sociales (absentéisme scolaire, éclatement de la cellule familiale, défaut d'autorité parentale, entraînement à consommer des produits illicites, etc.), « s'en sort » par le sport, c'est qu'une forme de tutorat a été exercé à travers l'activité sportive pour encadrer, accompagner, former et orienter la croissance de ce jeune. Et les exemples sont nombreux.

Or les politiques publiques actuellement engagées dans le secteur social, et également médico-social, sont bien loin de cet idéal. On y traite principalement la situation déjà dégradée, par des interventions individualisées qui n'ont pas la capacité de conduire à une intégration collective. Qui ne voit que l'isolement est un grand facteur de fragilisation sociale ? L'individualisation des aides de toute sorte feint de l'ignorer en traitant l'individu comme s'il existait seul au monde ! Par ailleurs, personne ne peut nier que cette individualisation entraîne des coûts de plus en plus insupportables pour la Collectivité. Et simultanément, la preuve peut être faite que des prises en charge sous une forme collective sont moins onéreuses. Celles-ci ont aussi une autre vertu, ou plus exactement une valeur ajoutée, celle du lien social revitalisé, et de la fraternité qu'il favorise. Alors, pourquoi attendre davantage pour rééquilibrer nos politiques publiques entre curatif et préventif ?

Mais qui mieux que les acteurs de terrains peut élaborer ces mesures ? Certes, les collectivités ont leurs personnels de l'action sociale qui vont au contact des populations exposées aux plus grandes précarités. Cependant, ils n'y sont majoritairement qu'avec des outils curatifs, et encore avec une marge d'intervention très faible face au nombre de bénéficiaires en croissance continue. L'investissement apparaît à fonds perdu dans la situation sociale aussi dégradée que la nôtre.

Sur le terrain, ces travailleurs sociaux en rencontrent d'autres, non dépendants des collectivités, car employés par le milieu associatif. Celui-ci a largement fait la preuve de sa capacité à se porter sur les situations les plus difficiles. Que l'on se souvienne des dizaines d'associations créées dans les décennies 1960 et 1970, l'une des périodes les plus cruciales du « décollage » de notre île. Dans ces années où la puissance publique ne disposait pas encore de tous ses services, l'engagement militant et bénévole a été le fer de lance de l'action sociale. L'État et les collectivités ont alors progressivement assumé le rôle qui leur revenait, tout en continuant à déléguer une bonne part de leurs missions au milieu associatif. Un équilibre a été trouvé entre la tendance de l'associatif à jouer le rôle de renifleur des situations sociales pour lesquelles une innovation était à expérimenter, et la tendance de la puissance publique à définir et garantir des politiques globales qui, dans bien des cas, ont entériné et généralisé des opérations pilotes menées par des associations. L'équilibre tenait aussi par le mode de financement par subvention qui n'exacerbait pas la concurrence entre les associations. Un des signes de cet équilibre est l'existence alors d'un

courant fédératif assez fort entre associations, avec par exemple la mise en place de délégations régionales de fédérations nationales (URIOPSS, FNARS, Ligue de l'enseignement, CEMEA, CRAJEP, ...).

Rappeler ce qui apparaît maintenant comme un « âge d'or » du partage de l'action sociale entre l'État, les collectivités et le milieu associatif accuse le contraste avec la situation actuelle. Faut-il d'ailleurs encore parler de « milieu associatif » comme si les associations formaient un réseau ou une filière organisée ... L'image réelle est plutôt celle d'un éclatement, d'une grande difficulté à identifier de qui dépend chacun, et qui fait quoi... De l'équilibre résultant d'une saine répartition des tâches et de ce fait d'une assez grande confiance entre les différents acteurs, nous sommes passés à un « sauf qui peut » de qui se sait acculé en permanence à survivre ou à disparaître... Où sont aujourd'hui « les vrais amis » ?

Comment dans ce contexte parler d'Éducation populaire ? Et c'est bien l'un des principaux problèmes. L'Éducation populaire ne donne plus assez de signes distinctifs de sa présence et de son action. Et ses principaux acteurs ne sont plus en situation de la faire suffisamment connaître et reconnaître... Or, la situation globale de La Réunion en 2014 ne nous renvoie-t-elle pas à celle des années 1960-1970 ? À savoir une situation de grande précarité sociale qui, aujourd'hui, ne se décline plus d'abord avec des critères « matériels » (habitat, santé, hygiène, alimentation, scolarité, infrastructures sociales...), mais avec des critères « psychologiques » (mal-être, incertitude sur l'avenir, errance sociale...). Avec des formes différentes, la précarité sociale que nous connaissons aujourd'hui appelle des réponses du même ordre que celle des années 1960-1970. Les maîtres-mots demeurent ceux d'intégration et de cohésion sociale, de solidarité et de justice, d'avenir comme promesse. C'est toute une dynamique à la fois sociale et politique, économique et culturelle. Elle ne peut être engagée que par des personnes éveillées aux enjeux de société, et qui ont envie de se battre avec d'autres, sous la houlette de leaders que l'Éducation populaire s'emploie à repérer, à faire émerger et à propulser. À nous de leur faire place, parce que nous avons besoin d'eux !

Des pistes pour aller de l'avant

1. Conscientiser par la prévention

Condorcet affirmait : « *Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain ces opinions de commandes seraient d'utiles vérités ; le genre humain n'en resterait pas moins partagé entre deux classes : celle des hommes qui raisonnent, et celle des hommes qui croient. Celle des maîtres et celle des esclaves* »¹.

Pour tous ceux qui poursuivent un idéal de société démocratique, il est indispensable que les citoyens disposent d'outils d'analyse et de compréhension leur permettant d'exercer l'esprit critique, qui peut seul leur conférer le statut d'acteur de la cité.

Mais, à l'heure de l'Internet, de l'éducation numérique, et du culte de la performance économique, y compris dans les services publics, force est de constater la perte de terrain des valeurs humanistes. Par ailleurs, les événements politiques les plus récents nous démontrent de manière criante qu'il y va maintenant de la survie de la démocratie.

¹ Rapport sur l'organisation générale de l'Instruction publique présenté à l'Assemblée nationale législative au nom du Comité d'Instruction publique les 20 et 21 avril 1792.

Cette réalité conforte la nécessité de redonner à l'Éducation populaire toute sa place. Il est donc urgent d'agir sur les moyens à mettre en œuvre pour susciter une prise de conscience collective des pouvoirs publics, des responsables politiques locaux et de la population, sur l'importance de la prévention dans tous les domaines qui concourent au développement humain.

Est-il nécessaire de rappeler qu'une population éduquée, formée, informée et responsable est un atout essentiel pour le développement économique et social d'un territoire ?

Il est également à noter qu'une politique de prévention, bien définie et bien conduite permettrait de réaliser des économies substantielles à moyen et long terme dans les domaines suivants : l'aide sociale, la cohésion sociale, la formation, l'insertion et la santé.

À titre d'exemples, la régression des incivilités et de la délinquance générerait des économies dans les budgets de l'État et des collectivités ; une population formée, lettrée et responsable permettrait la réduction des dépenses affectées notamment à la lutte contre l'illettrisme et à la remise à niveau préalable aux formations qualifiantes.

Une population formée et informée serait plus autonome face à l'offre pléthorique en matière de consommation et serait plus à même de faire des choix pertinents pour améliorer la vie quotidienne : meilleure hygiène nutritionnelle, santé, bien-être, ... La maîtrise des savoirs fondamentaux serait également un atout pour les malades qui pourraient s'investir davantage dans la prise en charge de leur maladie et éviter ainsi des complications, en particulier dans le cas du diabète.

Ces quelques exemples démontrent bien les avantages d'une politique de prévention tant sur le plan humain que financier.

2. La reconnaissance de l'action d'intérêt général des associations.

En se référant au « *Panorama du secteur associatif à La Réunion* » établi par « Recherches et Solidarités » (janvier 2014), on se rend compte que le secteur associatif local représente un réel et très fort enjeu économique et social. Les éléments qui retiennent l'attention sont les suivants :

- 70 associations de plus de 50 salariés sont recensées ;
- la croissance de l'emploi associatif est plus forte et continue que celle de l'emploi privé depuis 2009 ;
- plus de 3000 emplois ont été créés dans les associations locales entre 2009 et 2012, contrastant nettement avec la situation au plan national ;
- la part de l'emploi associatif au sein du secteur privé, tant en termes de salariés que de masse salariale (respectivement 13,1% et 10,7%), est localement, nettement supérieure à la moyenne nationale.

L'intérêt de ces chiffres est de démontrer que les associations sont des acteurs majeurs de la vie économique et sociale du territoire. Par ailleurs, à travers leurs actions, elles concourent à l'intérêt général, renforcent les liens sociaux et sont porteuses d'innovation et de cohésion sociale. Aussi, au regard de l'énumération de ces missions essentielles on pourrait croire que les associations bénéficient de la part des pouvoirs publics, d'un régime d'aide généreux et consolidé. Il n'en est rien malheureusement. Bien au contraire, une des principales caractéristiques du secteur associatif est sa fragilité financière, avec un modèle

économique proche de l'équilibre, des difficultés à financer son développement et un recours important à des emplois précaires.

De surcroît, le recours par les pouvoirs publics à de nouveaux modes de contractualisation tels que les marchés publics ont un effet dévastateur sur le secteur associatif. Ce dispositif tend à faire disparaître l'initiative associative et risque d'entraîner la disparition des petites et moyennes associations, insuffisamment structurées ou outillées, mais dont l'activité est pourtant indispensable à la cohésion sociale. Le recours au marché public traduit enfin, une perte de la qualité du dialogue entre acteurs publics et associatifs (source CPCA²).

Paradoxalement, aucune contrainte législative française, voire européenne, n'impose ce recours systématique à la commande publique. Mieux encore, la circulaire du 18 janvier 2010 prend en compte, dans le droit français, les règles européennes concernant le financement du secteur privé par les pouvoirs publics. Les financements publics versés à une association pourront relever soit du régime classique des subventions pour les activités « non-économiques », soit d'un régime de « compensation de service public », pour les activités économiques d'intérêt général. La logique de marché vis-à-vis du recours aux associations ne trouve donc pas de justification réelle et sérieuse.

Les associations d'Éducation populaire étant avant tout des partenaires et non des prestataires de politiques publiques, le mode de financement via la subvention trouve toute salégitimité. Il paraît donc essentiel de revenir à ce mode de financement plus adapté aux modalités de fonctionnement des associations et privilégier les modes de contractualisation permettant un financement partenarial, pluriannuel et respectueux de l'initiative associative.

D'ailleurs, une note de la CPCA sur le financement des associations rappelle la nécessité de maintenir le financement public qui peut être assimilé à une reconnaissance de la contribution des initiatives associatives à l'intérêt général, dont l'État est le garant. Le financement public est également considéré comme facteur de cohésion sociale, favorisant la mixité sociale des publics bénéficiaires des associations (celles-ci n'ayant pas à privilégier uniquement des publics solvables) et garant de la richesse et de la diversité du tissu associatif.

Ainsi, devant l'importance des problèmes évoqués précédemment, nous proposons de **donner une déclinaison locale à la Charte d'engagements réciproques entre l'État, le Mouvement Associatif et les Collectivités territoriales**. Les questions suivantes, non exhaustives bien sûr, peuvent être relevées et soumises aux débats :

- la structuration du milieu associatif,
- les modes de contractualisation et de financement afin de favoriser de véritables partenariats,
- les critères d'attribution des subventions qui devront être aussi clairs et transparents que possibles, ils constituent un enjeu repris en toutes lettres dans la nouvelle charte,
- l'adaptation territoriale de l'espace de suivi et d'évaluation proposé pour la charte nationale, modalités, périodicité, le cadre de discussion, les contenus et les objets.

En cette année où l'engagement associatif est grande cause nationale, il serait déterminant que cette intention se traduise dans les faits à l'échelle de notre territoire.